



IRIS EMPLOIS D'AVENIR

Intervention Régionale pour l'Investissement Social (IRIS) en Région PACA

La Région PACA et Uniformation unissent leurs moyens en 2013 et 2014 pour favoriser l'insertion et la qualification des jeunes recrutés en Emplois d'avenir. Ensemble, nous finançons des formations, bilans de compétence, du tutorat ou encore des diagnostics GPEC afin d'accompagner au mieux la formation et le parcours d'intégration du jeune en emploi d'avenir.

Former un jeune

Vous êtes employeur et avez défini avec le jeune et la mission locale une partie ou la totalité du parcours de formation pendant le contrat de travail :

- Formations aux savoirs de base
- Formations d'adaptation au poste permettant d'exercer le métier
- tutorat (formation interne : 150 heures maximum)
- Formations de développement de compétences
- Formations qualifiantes, diplômantes

Le nombre d'heures de formation peut être de 25% du temps de travail.

Quels financements par Iris Emploi d'Avenir ?

- Un financement à 100% des coûts de formation
- Un financement à 100% des frais annexes du jeune (déplacements, repas, hébergement).

Quelles démarches suivre ?

Pour solliciter le financement, saisissez en ligne votre demande de financement sur notre site internet : www.uniformation.fr ou www.hls-uniformation.fr

Sur uniformation.fr, dans votre espace privé (muni de votre numéro icom et code confidentiel), choisissez « saisir mes dossiers formation » puis l'imprimé « **demande d'aide financière polyvalente** ». Cet imprimé est à utiliser quel que soit le type de formation et le nombre d'heures.

Merci de bien cocher la case « Emploi d'avenir » lorsqu'est demandé le statut du salarié.

Le dossier saisi en ligne est à imprimer, signer et à envoyer à la Délégation d'Uniformation à Marseille avec :

- Le programme de formation mentionnant le nombre d'heures de formation
- Le devis de la formation (pour une formation externe)
- Le CV du formateur (pour une formation interne)
- La copie de la dernière fiche de paie du jeune
- La lettre de motivation de l'employeur
- Le cerfa (contrat de travail du jeune)
- La copie du parcours d'intégration défini avec le jeune et la mission locale « engagements tripartites »

Pour réussir votre projet, misez sur l'accompagnement !

⇒ Vous pouvez solliciter une **aide à la fonction tutorale** si un parcours de formation diplômant de plus de 80heures est organisé pour le jeune. Dans ce cas, l'aide versée est de 230€ par mois pendant 6 mois, soit 1.380€ au total. Le montant de cette aide passe à 345€ par mois pour un tuteur âgé de 45 ans et plus.

⇒ Des formations gratuites de tuteurs, pour ceux qui en ont besoin, seront organisées par Uniformation. Ces formations regrouperont des salariés des divers secteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Attention, toutes les personnes formées dans ce cadre devront impérativement encadrer un salarié en emploi d'avenir.

Si vous souhaitez organiser la formation de vos tuteurs, contactez Natalia Niemetzky (nniemetzky@uniformation.fr) pour connaître les modalités de financement.

Et pour ce qui est de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ?

La Région et Uniformation proposeront, au second semestre 2013, des diagnostics GPEC courts, individuels et collectifs aux structures qui ont embauché un ou plusieurs emploi(s) d'avenir, afin de travailler, en particulier, sur la pérennisation des postes occupés par les emplois d'avenir. Vos préoccupations en matière de ressources humaines seront aussi traitées.

Ces ateliers seront menés sur le modèle de la Charte ANACT, en coopération avec Act Méditerranée.

Pour en savoir plus, contactez notre chargée de mission IRIS Emploi Avenir Natalia Niemetzky (nniemetzky@uniformation.fr) ou notre équipe au 0820 205 206.

En partenariat avec

